



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT ETIENNE DU BOIS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU

MARDI 20AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt avril, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Beauséjour, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 14 avril 2021

ORDRE DU JOUR

1. Convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'un distributeur automatique de produits alimentaires
2. Demande d'acquisition d'un délaissé communal aux Embardières
3. Cession d'une partie du terrain de l'EHPAD Le Colombier
4. Fixation du prix de vente des terrains lotissement des prés – Lots supplémentaires
5. Conseil Municipal des Enfants – Avenant au règlement intérieur – Modification des conditions d'éligibilité des candidats

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Droit de Préemption Urbain

Décision d'Exécution des Marchés

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AMIAUD Julien, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Laurent, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, COULON-FEBVRE Catherine, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine,

ABSENTS et EXCUSES : AUCOIN Emmanuelle donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 18

Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2021 a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- *Service administratif : Contrat à Durée Déterminée pour accroissement temporaire d'activité*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'un distributeur automatique de produits alimentaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'occupation du domaine public, à intervenir avec la Société « Aux mille et une saveurs » pour la pose d'un distributeur à pizzas, Rue Clemenceau, devant la Salle Beauséjour.

La convention est signée pour 3 ans, à compter du 1^{er} mai 2021, renouvelable par tacite reconduction sur la même période. En contrepartie de l'autorisation d'installer et d'exploiter le distributeur, le gérant de la société « Aux mille et une saveurs » s'engage à verser mensuellement à la Commune une redevance d'occupation du domaine public correspondant à 100€ (charges comprises)

Acquisition d'un délaissé communal aux Embardières

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe à la cession d'un délaissé communal convoité par M BOUYER Alain. Il s'agit d'un terrain d'environ 43m², situé le long de la parcelle lui appartenant et cadastrée AC 208, aux Embardières, sous réserve du résultat de l'enquête publique à organiser. Il fixe le prix de vente de ce terrain à 5 euros le m² et dit que les frais d'acte et de bornage seront supportés par l'acquéreur.

Fixation du prix de vente des 6 nouveaux terrains dans le lotissement des Prés

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de vendre les lots au prix de 66€ TTC le m²;

Lot	Surface m ²	Prix HT	TVA/marge	Prix TTC	Prix au m ²
DP1	449	25 443.03 €	4 190.97 €	29 634 €	66.00 €
DP2	402	22 779.73 €	3 752.27 €	26 532 €	66.00 €
DP3	409	23 176.39 €	3 817.61 €	26 994 €	66.00 €
DP5	444	25 159.70 €	4 144.30 €	29 304 €	66.00 €
DP6	424	24 026.38 €	3 957.62 €	27 984 €	66.00 €
DP7	354	20 059.76 €	3 304.24 €	23 364 €	66.00 €

Conseil Municipal des Enfants – Avenant au règlement intérieur – Prolongation du mandat 2019-2021

La commission « Jeunesse » qui s'est réunie le 12 mars 2021, propose au vu du contexte sanitaire, de prolonger le mandat 2019-2021, d'un an. Les prochaines élections du Conseil Municipal des Enfants se tiendront en 2022.

Service administratif – Création d'un contrat à durée déterminée (CDD)

A l'unanimité, le conseil municipal, décide de créer un Contrat à Durée Déterminée pour accroissement temporaire d'activité, pour le poste d'accueil de la mairie, à hauteur de 730h, à compter du 03/05/2021, pour 1 an.

INFORMATIONS DIVERSES

Droit de préemption urbain

NOM du vendeur et adresse	N° de parcelle et adresse	Montant	Date de la décision	n° décision
M et Mme LICHTENTHALER Alain 4 rue de l'Abbé Ténèbre 85670 ST ETIENNE DU BOIS	AH 146 - 4 rue de l'Abbé Ténèbre	89 000€ + frais d'acte	12/04/2021	IA 085 210 21 V0005
Mme BERRIAU Yvette épouse FAURE 32 Chemin du Vieux Renard 85300 CHALLANS	AH 44 - 45 - 46 – 53 rue de l'Abbé Ténèbre	428 000 €	12/04/2021	IA 085 210 21 V0006
Mme BRETIN Claudette - 10B rue Clémenceau 85670 ST ETIENNE DU BOIS	AH 199 – 200 - 10B rue Clémenceau	102 000€ + frais d'acte + commission agence (5 800€)	12/04/2021	IA 085 210 21 V0007

Décisions d'exécution des marchés

Pas de dossier depuis le dernier conseil

Le Maire, Guy AIRIAU
Le 21 avril 2021